



Défi
MOZAIC
Rugby 

Saison 2023-2024

2^{ème} et 3^{ème} Divisions Fédérales

Projet n°2 - 11/07/23

A) Objectifs du Défi Mozaïc Rugby – Crédit Agricole :

Récompenser les clubs œuvrant pour le développement du Rugby sur la Ligue Occitanie en fonction de critères préétablis.

Ne peuvent concourir que les clubs répondant aux obligations règlementaires fédérales.

- Valoriser l'engagement et des équipes H et F ;
- Valoriser les Ecoles de Rugby et leur importance dans leur bassin de vie ;
- Valoriser le nombre des éducateurs en formation ;
- Valoriser le nombre des arbitres et le recrutement ;
- Valoriser l'évolution des Nouvelles Pratiques ;
- Valoriser les dirigeants et les bénévoles du club ;
- Valoriser les actions de cohésion sociale.

B) Principe :

- Attribuer un nombre de points en fonction de la réalisation des obligations règlementaires, **pour** établir un classement des équipes de 2ème et 3ème Division Fédérale de la Ligue d'Occitanie en vue de récompenses matérielles offertes par le partenaire CRÉDIT AGRICOLE (pas de points supplémentaires au classement sportif de la division).

C) Récompenses :

- **Clubs Fédéraux d'Occitanie :**

Récompenses par le partenaire du Défi MOZAÏC : Le CRÉDIT AGRICOLE.

D) Barème :

Barème des points attribués aux clubs en fonction des conditions suivantes :

Sportif :

- Réserve : 20 points,
- M19 : 30 points par équipe (à partager si rassemblement*)
et 10 points supplémentaires si équipe en nom propre,
- M16 : 30 points par équipe (à partager si rassemblement*)
et 10 points supplémentaires si équipe en nom propre,
- F+18 : 20 points par équipe (à partager si rassemblement*)
- FM18 : 30 points par équipe (à partager si en rassemblement*),
- **FM15 : Effectif :**

= 0	0 pts	<=5	2 pts	<= 10	10 pts	<= 15	15 pts
<= 20	20 pts	>= 21	30 pts				

- Rugby à 7 : 5 points par équipe jeune et/ou sénior engagée en championnat LOR,
- Rugby à 5 : 5 points si le nombre de licenciés « Rugby Loisirs » et « Rugby Loisir Sans Plaquage » (RLO et RLSP) est ≥ 10 .

*en annexe le détail du décompte des points.

Ecoles de Rugby :

Ecole de rugby dont une équipe est engagée pour les tournois en nom propre ou en rassemblement.

- Min RG FFR (Art 350) : 20 points + 5 pts par tranche de 15 licenciés sup
Maxi de 50 Pts par club.

2DF	< 30	0 pt	≥ 30	20pts	≥ 45	25 pts	≥ 60	30 pts
	≥ 75	35pts	≥ 90	40 pts	≥ 105	45 pts	≥ 120	50 pts

3DF	< 25	0 pt	≥ 25	20pts	≥ 40	25 pts	≥ 55	30 pts
	≥ 70	35pts	≥ 85	40 pts	≥ 100	45 pts	≥ 115	50 pts

Arbitres :

- 2 points par arbitre actif supplémentaire aux exigences de la charte de l'arbitrage FFR. Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres et indications de la commission des arbitres de la LOR.

Educateurs :

- 1 point par éducateur en cours de formation (ECF) et 2 points pour chaque éducateur (EDU) formé et actif (Maximum 21 pts). Les chiffres seront relevés au 31/01. Les vérifications seront effectuées par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.

Dirigeants :

Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres de la fiche club Oval-e.

2DF et 3DF	≥ 40	5 pt	≥ 35	4 pts	≥ 30	3 pts
	≥ 25	2 pts	≥ 20	1 pt	< 20	0 pt

Bénévoles :

Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres de la fiche club Oval-e.

2DF et 3DF	≥ 30	5 pt	≥ 25	4 pts	≥ 20	3 pts
	≥ 15	2 pts	≥ 10	1 pt	< 10	0 pt

Participation à des actions sociales :

- Si le club s'engage vers des actions de cohésion sociale telles que définies et soutenues par le programme de la FFR ou autre : **5 points**
(Exemple : Service civique ; actions vers les quartiers prioritaires ; actions vers milieu scolaire ; 2S2C ; actions vers le sport adapté et le handicap, etc...).
Les déclarations d'actions devront être effectuées auprès de la commission du « Défi Mozaïc » avant le 31/01 de la saison en cours. Les critères seront vérifiés par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.

Dates des vérifications :

- Les vérifications seront effectuées par rapport à l'état au 31/01 de la saison en cours. Si certains critères ne peuvent être vérifiés au 31/01, la situation au 30/06 de l'année n-1 sera prise en compte dans la mesure du possible.
- En cas d'impossibilité totale, le critère sera banalisé pour tous les clubs au titre de la saison. La décision en reviendra à la commission du « Défi Mozaïc ».

E) Egalités pour le classement des récompenses en 2^{ème} et 3^{ème} DF :

Classement des clubs en fonction du nombre total de points obtenus sur les catégories jeunes :

- M19 Garçons
- M16 Garçons
- M18 Filles
- M15 Filles

En cas de nouvelle égalité le classement sera établi en fonction de l'effectif de l'Ecole de Rugby des clubs à départager.